

26 JUIN 2006

A4922

A2A FORMATION

Société Anonyme
au capital de 82 000 euros
Siège social : PIT de la Pompignane
Rue de la vieille poste
34055 MONTPELLIER

418 252 326 RCS MONTPELLIER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2006

L'an 2006,
Le 9 janvier,
A 15h30,

Les actionnaires de la société A2A FORMATION, société anonyme au capital de 82 000 euros, divisé en 5640 actions de 14,54 euros chacune, dont le siège est PIT de la Pompignane Rue de la vieille poste, 34055 MONTPELLIER, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, PIT de la Pompignane Rue de la vieille poste 34055 MONTPELLIER, sur convocation faite par lettre simple adressée le 9 décembre 2005 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Madame Patricia JARLOT, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Les sociétés PASTOR PATRIMOINE et EXCO A2A LANGUEDOC, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Gérard LOESNER est désigné comme secrétaire.

La Société Anonyme D'AGRAIN ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué est absente excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 5640 actions sur les 5640 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le cinquième des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

juw GL

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un suppléant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide, en raison de la démission de Monsieur Pierre D'AGRAIN et Madame Georgette SEGALA, Commissaires aux Comptes, de nommer en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes titulaire, Monsieur PERRIN , 1 Rue Bourbonnais à Saint-Berthevin, et M. CAYZAC Rodolphe, Campus de Bissy, Route de Ganges à Saint Clément de Rivière en qualité de commissaire aux comptes suppléant pour la durée restant à courir du mandat de leur prédécesseur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ju *al*

Monsieur PERRIN et M. CAYZAC ont fait savoir à l'avance qu'ils accepteraient le mandat qui viendrait à leur être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

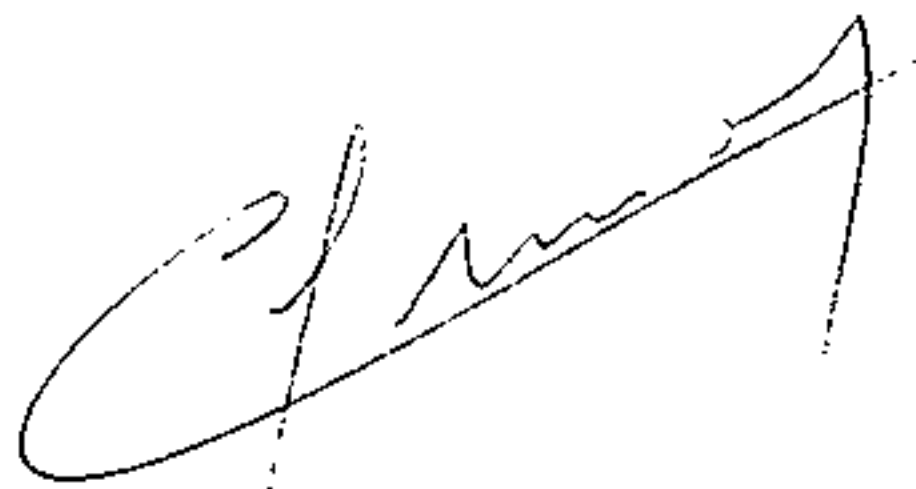
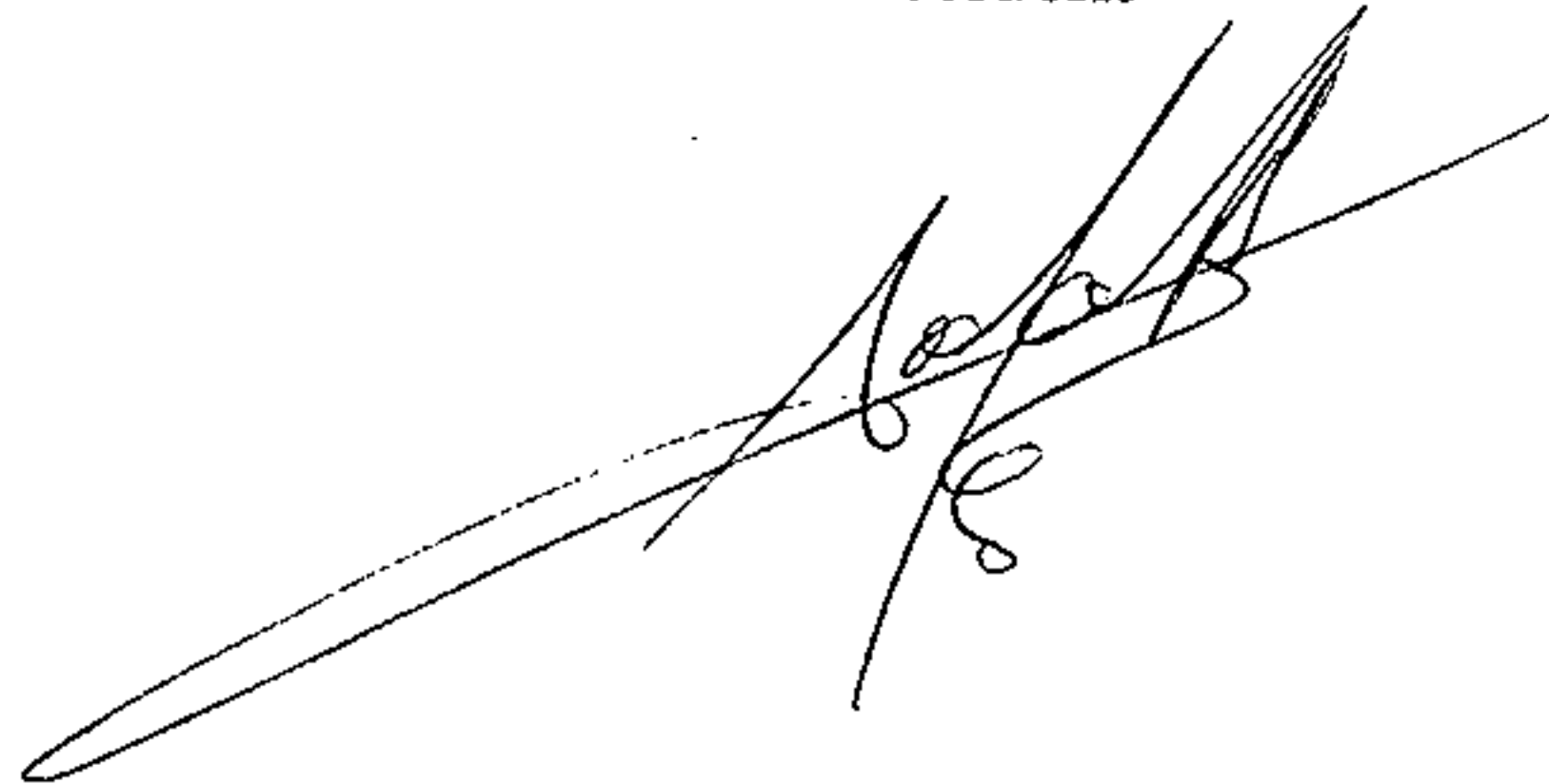
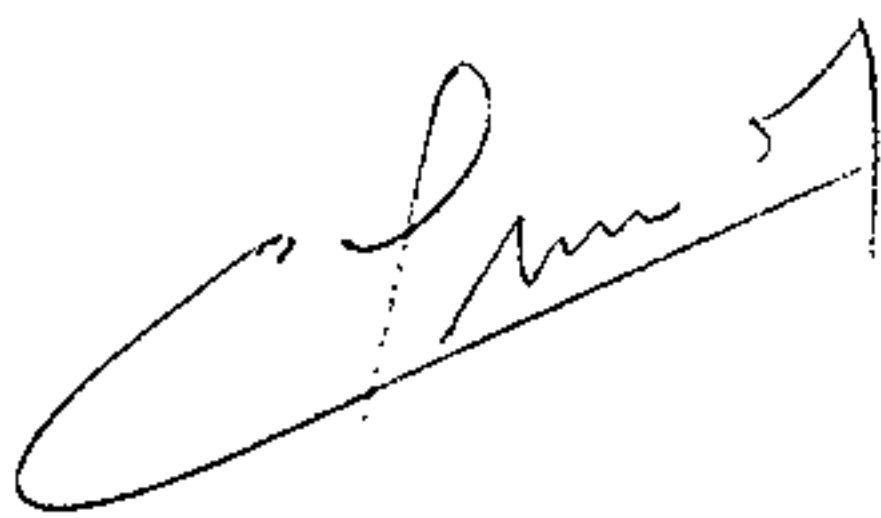
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Les Scrutateurs

Le Président

Le Secrétaire



A2A FORMATION

Société Anonyme
au capital de 82 000 euros
Siège social : PIT de la Pompignane
Rue de la vieille poste
34055 MONTPELLIER

418 252 326 RCS MONTPELLIER

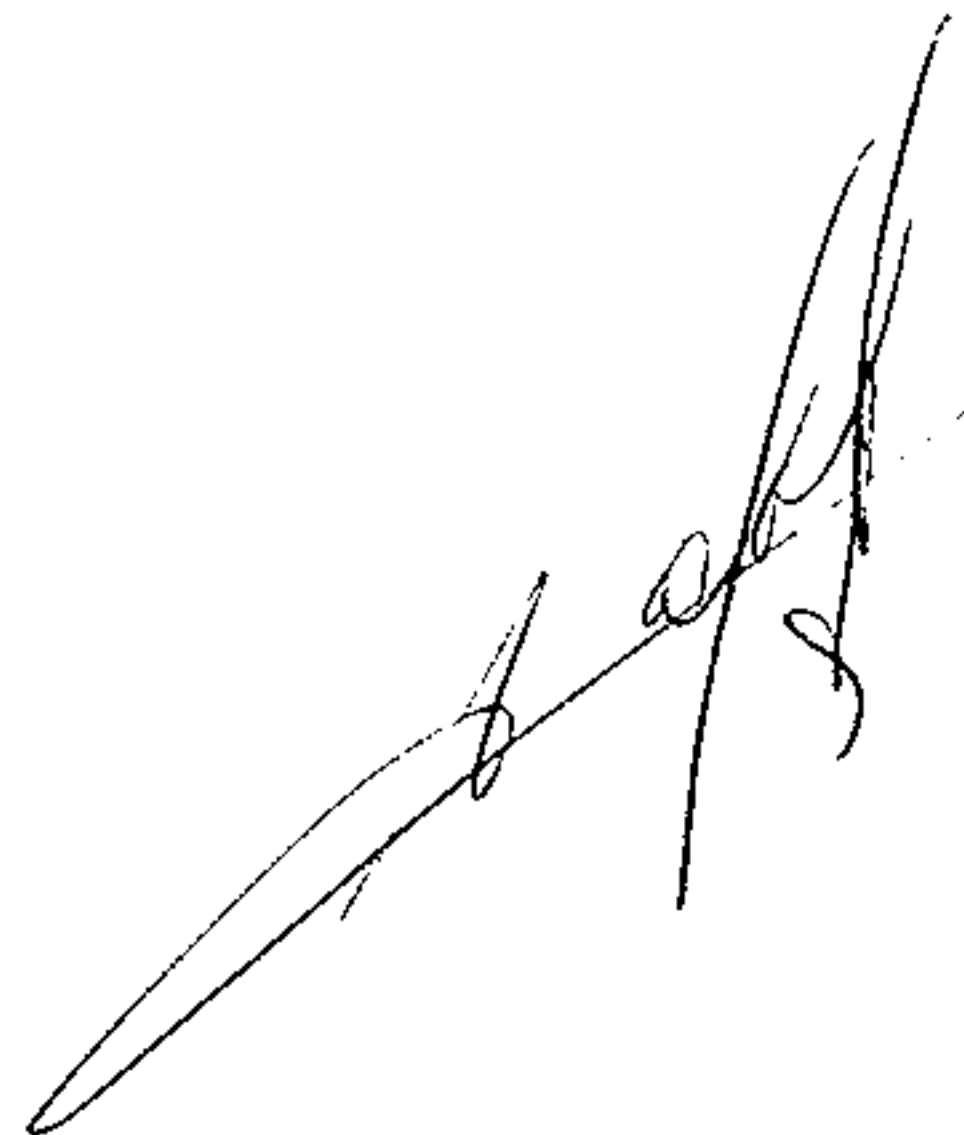
TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2006

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide, en raison de la démission de Monsieur Pierre D'AGRAIN et Madame Georgette SEGALA, Commissaires aux Comptes, de nommer en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes titulaire, Monsieur PERRIN, 1 Rue Bourbonnais à Saint-Berthevin, et M. CAYZAC Rodolphe, Campus de Bissy, Route de Ganges à Saint Clément de Rivière en qualité de commissaire aux comptes suppléant pour la durée restant à courir du mandat de leur prédécesseur.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'S' or 'P' followed by a long horizontal stroke.

A2A FORMATION

Société Anonyme
au capital de 82 000 euros
Siège social : PIT de la Pompignane
Rue de la vieille poste
34055 MONTPELLIER

418 252 326 RCS MONTPELLIER

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2006

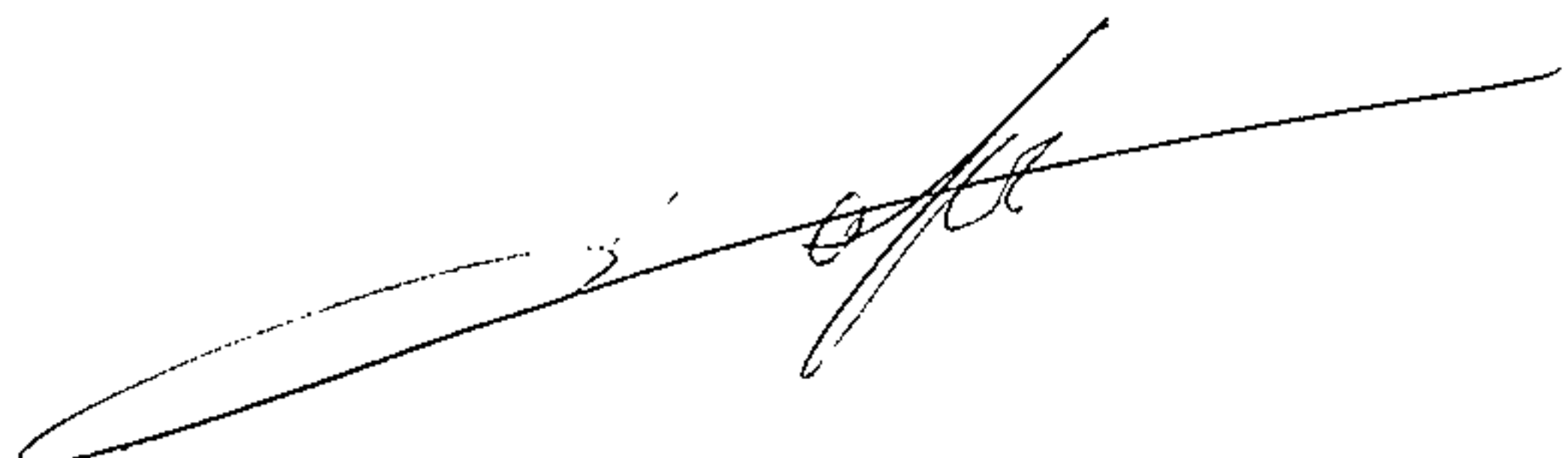
Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire en vue de vous proposer la nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes suppléant.

En conséquence de la démission de Monsieur Pierre D'AGRAIN et Madame Georgette SEGALA, nous vous proposons de nommer en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes titulaire Monsieur PERRIN, 1 Rue Bourbonnais à Saint-Berthevin, et M. CAYZAC Rodolphe, Campus de Bissy, Route de Ganges à Saint Clément de Rivière en qualité de commissaire aux comptes suppléant pour la durée restant à courir du mandat de leur prédécesseur.

Nous espérons que cette proposition recevra votre agrément et vous invitons à adopter les résolutions qui vont être soumises à votre vote.

Fait à MONTPELLIER
Le 9 décembre 2005

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a large loop at the end and several smaller, fluid strokes above it.